

les vertus évangéliques, accueillait avec une charité admirable tous les proscrits français exilés pour cause de religion, et les secourait de sa propre bourse, quand le parti appelant ne pouvait leur faire passer des secours d'argent.

A chaque élection d'un nouveau prélat au siège d'Utrecht, le titulaire ne manquait jamais d'adresser des lettres synodales au pontife régnant pour lui rendre compte de son élection. Barchman Wuytiers étant mort, son successeur, le prélat Meindartz, se conforma aux usages existants, et envoya ses lettres à Clément XII. Sa Sainteté y répondit par une bulle d'anathèmes, ce qui n'empêcha pas Meindartz de continuer comme par le passé les fonctions sacerdotales et de rétablir l'évêché de Harlem, éteint depuis cent cinquante ans.

Clément XII ressentit un chagrin si violent de se voir bravé par un simple archevêque, qu'il en tomba gravement malade. Ses neveux prévirent que sa fin approchait; ils se hâtèrent de mettre les instants à profit, volèrent tous les trésors entassés dans le palais Quirinal, et pour s'assurer l'impunité, ils forcèrent le pontife moribond à signer une bulle de réhabilitation en faveur de Coscia, en frappant de nullité la condamnation qui avait été prononcée contre lui, pour ôter toute envie à son successeur de sévir contre eux. L'infâme Nicolas Coscia sortit du château Saint-Ange, fut réintégré dans sa dignité de cardinal et d'archevêque, et dans la presque totalité de ses biens.

Quelques jours après avoir accompli cette grande iniquité, le vieux pape, podagre et aveugle, expira le 6 février 1740.

BENOIT XIV,

CHARLES VII,
FRANÇOIS I^{er},
empereurs d'Allemagne.

255^e PAPE.

LOUIS XV,
roi
de France.

Élection du cardinal Lambertini. — Commencements du règne de Benoît XIV. — Ambition du pontife. — Sa condescendance pour les rois. — Voltaire et Benoît XIV. — Le pape favorise secrètement les jésuites. — Lutte entre les enfants d'Ignace de Loyola et les philosophes. — La phalange philosophique. — Publication de l'Encyclopédie. — Bulle du pape contre les francs-maçons. — Décrets sur les biens du clergé français. — Louis XV et la Pompadour sont menacés des foudres ecclésiastiques. — Les jésuites veulent rétablir l'inquisition en France. — Origine des billets de confession. — Le parlement fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris. — Les conseillers sont exilés à Pontoise. — Protestation de tous les parlements de France contre les persécutions soulevées par les jésuites. — L'édit du silence. — Les prêtres français refusent la sépulture aux morts. — Exil de l'archevêque de Paris. — Benoît XIV exhorte Louis XV à protéger les jésuites et à persécuter les philosophes. — Sa majesté est contrainte à révoquer la loi du silence. — Querelle entre la cour et le parlement. — Tentative d'assassinat sur Louis XV. — Condamnation et supplice de Damiens. — Mort de Benoît XIV.

Par suite des nominations au cardinalat faites sous les derniers pontificats, sur cinquante-quatre membres du sacré

collège qui entrèrent en conclave après la mort de Clément XII, on comptait seulement quatre cardinaux espagnols, trois français et un allemand; la faction italienne était en grande majorité. Les éminences se divisèrent en deux coteries, celle des cardinaux créés par Clément XI, par Innocent XIII et par Benoît XIII, qui s'intitulait l'ancien collège, et la coterie des membres de nouvelle formation, qu'on appelait le nouveau collège. Ces deux partis présentèrent successivement comme candidats Ruffo, Rezzonico et Firrao; un d'eux obtint même jusqu'à trente-trois suffrages. Il ne fallait plus qu'une voix pour placer un pontife sur la chaire de l'Apôtre, lorsque Prosper Lambertini fit manquer l'élection par une plaisanterie, en répondant à un de ses collègues qui réclamait son vote et faisait valoir qu'il dépendait de sa volonté de faire un pape, « qu'il ne voulait pas usurper les fonctions du Saint-Esprit! » Le rusé Lambertini avait d'autant plus de raison pour ne pas donner sa voix au candidat, que lui-même, sous un air de bonhomie, briguit la papauté. L'élection manquée, les intrigues se ranimèrent et prolongèrent le conclave jusqu'au mois d'août; encore fallut-il l'intervention des punaises, comme au dernier conclave, pour mettre les éminences d'accord.

Prosper Lambertini jugeant que ses collègues étaient suffisamment fatigués des débats, leur adressa une allocution des plus plaisantes, et termina ainsi : « Pour en finir, si vous » voulez un saint pontife, prenez Gotti; si vous désirez un » habile politique, prenez Aldovrandi; si vous préférez un » bon homme, prenez-moi! » On rit de la sortie, on passa au scrutin, et trente-quatre cardinaux, qui croyaient simple-

ment continuer une bouffonnerie, lui donnèrent leur voix. Au dépouillement des votes, ils virent à leur grand étonnement qu'ils avaient fait un pape; mais il n'était plus temps de revenir sur un fait accompli; et le 17 août 1740, Prosper Lambertini fut proclamé souverain pontife sous le nom de Benoît XIV.

Le nouveau vicaire de Jésus-Christ était dans sa soixante-cinquième année. Il sortait d'une illustre famille de Bologne. On dit que dès sa jeunesse il avait porté ses regards ambitieux sur le trône apostolique, et que pendant toute sa vie il ne s'était pas écarté un seul instant de la route qu'il s'était tracée pour y parvenir. Doué d'un esprit actif et délié, d'une pénétration extraordinaire et d'un génie observateur, il avait compris que pour arriver à la haute fortune qu'il ambitionnait, il devait mettre un frein à ses passions turbulentes, se plonger dans les profondeurs de la jurisprudence canonique et dans les espaces imaginaires des subtilités théologiques. Ses premiers travaux lui valurent l'amitié du célèbre avocat Justiniani, qui le prit en qualité de clerc; plus tard, Lambertini obtint lui-même le titre d'avocat consistorial, puis de promoteur de la foi. Il triompha des dégoûts qu'inspirent aux esprits supérieurs les études théologiques, et composa seize volumes in-folio sur des matières ecclésiastiques. Tout ce que cet épouvantable enfantement dut coûter de douloureux travail à la saine raison de Lambertini prouve combien était ardente chez lui la soif des grandeurs. Un ton affectueux, des manières prévenantes, une gaieté communicative et une apparence de franchise à laquelle personne ne pouvait résister, lui firent bientôt de nombreux partisans. Il se lia avec

tous les hommes passionnés comme lui pour les sciences, pour les recherches historiques et pour les arts. Il professait la plus haute estime pour le Père Montfaucon, savant bénédictin qu'il connut à Rome, et qui disait de lui : « Qu'il avait deux âmes, l'une pour les sciences ecclésiastiques, » l'autre pour les connaissances mondaines. » En effet, les études théologiques que faisait le jeune avocat consistorial ne l'empêchaient pas de cultiver les bons auteurs italiens et d'orner sa mémoire de leurs plus brillants passages. « On » me gronde, disait-il, de ce qu'il m'arrive d'avoir de légers » entretiens avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais ne sait- » on pas que leur lecture est le breuvage délicieux qui m'aide » à digérer la grossière substance des stupides docteurs de » l'Église? Ne sait-on pas que ces poètes me fournissent de » brillantes couleurs à l'aide desquelles je fais passer les ab- » surdités de la religion? »

La gaieté du jeune Lambertini et son prodigieux savoir le firent distinguer à la cour de Clément XI. Sa Sainteté le nomma chanoine de Saint-Pierre, ensuite évêque, puis consultant du saint-office, associé de la congrégation des rites et canoniste de la pénitencerie. Innocent XIII l'éleva à la dignité d'archevêque de Théodosie in partibus; Benoît XIII e nomma prélat titulaire d'Ancône, et le fit entrer dans le sacré collège; enfin Clément XII, en 1732, le promut à l'archevêché de Bologne, sa ville natale, où il se fit de nombreux partisans. On doit lui rendre cette justice qu'il gouvernait paternellement son diocèse, qu'il protégeait les faibles, et qu'en toutes choses il était d'une tolérance admirable.

Devenu chef de l'Église, Lambertini ne changea rien à ses

manières affectueuses; il conserva sa vertu enjouée, son esprit piquant, et ne se départit pas de ses habitudes de tolérance en matières religieuses. Cependant il était pape, et comme tel il se trouva obligé de dominer les nations. Des sommités du Vatican, son génie plana sur tous les royaumes de la chrétienté, afin de reconnaître ce qu'il était utile de maintenir ou ce qu'il convenait d'abandonner pour les intérêts de Rome. Il remarqua le grand changement qui s'était accompli, non-seulement en Italie et dans l'Europe méridionale, mais encore dans la situation générale des affaires politiques du Nord; il reconnut que parmi les puissances qui réglaient les destinées du monde chrétien, la Russie, la Prusse et l'Angleterre s'étaient élevées au premier rang et possédaient une supériorité marquée sur les royaumes catholiques; il observa que le bon sens pratique, le génie industriel et maritime de l'Angleterre avaient vaincu la nonchalance monacale des Espagnes et la politique jésuitique de la France; que l'organisation énergique de la Prusse avait triomphé de la monarchie ultramontaine de l'Autriche, et que le glaive de la Russie menaçait d'anéantir l'aristocratie fanatique de la Pologne.

Benoît XIV se convainquit que cette prépondérance, quoique toute matérielle, exercerait une réaction sur les affaires religieuses; que la Russie ne manquerait pas d'établir des archevêques grecs dans les provinces-unies de la Pologne; que la Prusse ne se ferait pas faute de prêcher la révolte parmi les luthériens allemands; que l'Angleterre, étendant sa domination sur les mers, arrêterait les progrès des missions catholiques. Il comprit quelles fautes énormes ses prédécesseurs avaient commises dans leurs tentatives de

réactions religieuses; il reconnut que les persécutions exercées par les exécrables jésuites n'avaient réussi qu'à comprimer pour quelques instants le mouvement intellectuel des masses; il constata qu'en France les massacres commandés par Louis XIV et les ridicules querelles suscitées par le cardinal Fleury, ministre de Louis XV, avaient amoncelé tant de haines, qu'il était à craindre que leur explosion ne renversât et le trône et l'autel; il calcula les résultats que devait produire une littérature en hostilité avec les pouvoirs despotiques, attirant à elle tous les esprits et les enchaînant par les liens indissolubles de la vérité. Quoique les diverses tendances des grands hommes de cette époque s'accordassent fort peu entre elles, Benoît XIV observa que toutes convergeaient au même centre d'activité, au même but, la destruction de la royauté et de la papauté. En effet, malgré la différence de leurs idées et de leurs sentiments, les partisans de la réforme religieuse qui combattaient l'omnipotence de Rome, et les chefs du parti philosophique qui se plaçaient en opposition formelle avec la monarchie, combinaient leur double mouvement et imprimaient une force extraordinaire à cette tendance une et multiple.

Sa Sainteté, en étudiant ces divers symptômes, reconnut que l'humanité accomplissait un grand travail, que les peuples, fatigués de courber la tête, se préparaient à revendiquer leurs droits méconnus, et que le moment n'était pas éloigné où les prêtres et les rois auraient à compter avec les nations.

Dans cette prévision, Benoît XIV résolut, pour sauver la nef de saint Pierre, de suivre une route toute différente de celle de ses prédécesseurs, et de travailler à rendre la reli-

gion vénérable, en réformant les abus qui existaient dans le clergé. D'abord il songea à soumettre les jésuites à la discipline ecclésiastique et à restreindre leurs privilèges. Il fit reprendre l'affaire du culte chinois, et rendit la bulle « *Ex quo singulari*, » dans laquelle il rappela toutes les phases de ce long procès depuis les premières décisions de la congrégation de la propagande. Il annula les concessions arrachées au légat Mezzabarba, et prescrivit une formule de serment à prêter par les missionnaires, afin qu'il ne prît plus fantaisie aux bons Pères de s'affranchir de l'obéissance qu'ils devaient au saint-siège. Il agit avec la même rigueur à l'égard des ecclésiastiques, et entreprit de soumettre tous les prêtres de la chrétienté à son autorité, depuis le simple diacre jusqu'à l'orgueilleux évêque.

Il faut dire que ce despotisme était en opposition avec la doctrine des apôtres, particulièrement avec celle de saint Paul, qui reconnaît aux prélats le droit de juridiction absolue dans leurs diocèses. Néanmoins Benoît XIV passa outre: contradictoirement à cette doctrine, il leur défendit de se livrer aux actes de leur ministère sans lui en avoir référé; et pour soutenir ces empiétements, il composa un ouvrage intitulé « *Synode diocésain*, » où il exaltait la papauté et abaissait l'épiscopat. Cette conduite envers des prélats inoffensifs démontre que si les conjonctures avaient favorisé Benoît XIV, il eût traité les peuples et les rois comme il traitait les évêques. Mais il n'osait pas exposer la barque pontificale à périr au sein de la tourmente révolutionnaire qui lui paraissait imminente, et il ne voulait pas qu'elle fût démâtée par les souverains qui paraissaient désireux de la traîner à leur remorque.

Loin de faire du despotisme à l'égard des peuples, il affecta d'être opposé à la bulle Unigenitus. Pour gagner la faveur des potentats, il parut se mettre en dehors du cercle diplomatique continental, et flatta les prétentions de tous les souverains; il eut même soin d'observer une modeste neutralité dans la guerre de la succession d'Autriche, qui venait d'éclater à la mort de Charles VI, et à laquelle les diverses puissances de l'Europe prenaient une part plus ou moins active. Un pontife moins éclairé se fût mêlé de cette sanglante querelle, et les foudres du Vatican eussent tonné sur la tête du candidat repoussé par le saint-siège. Benoît XIV, en politique habile, se contenta d'assister au spectacle de cette lutte, sans prendre parti ni pour le duc Charles-Albert de Bavière, que les électeurs avaient proclamé empereur sous le nom de Charles VII, ni pour la jeune Marie-Thérèse, fille du monarque défunt, qui avait été instituée par son père l'héritière de ses états. Le pape fit comme Moïse sur le mont Horeb, il tint ses bras élevés vers le ciel, pendant que les armées s'exterminaient dans les provinces autrichiennes. Il livra passage indistinctement aux troupes de Marie-Thérèse, aux Espagnols, aux Napolitains, et leur permit même de s'établir sur le territoire des états ecclésiastiques. Il est vrai qu'après la guerre, sa Sainteté n'oublia pas de se faire allouer de fortes indemnités par les parties belligérantes pour le séjour qu'elles avaient fait sur ses domaines.

La paix rétablie, il chercha à capter la bienveillance de Marie-Thérèse; et pour établir la bonne harmonie entre la cour de Rome et celle de Vienne, il supprima le patriarcat d'Aquilée, suppression réclamée par l'impératrice-reine, mal-

gré la vive opposition des Vénitiens, et l'autorisa, suivant le désir qu'elle en manifestait, à tolérer le culte protestant dans ses états. « C'est un grand bien, écrivait-il à ce sujet, » de chercher à ramener les luthériens à la religion catholique, non point en employant le glaive, ainsi que le pratiquaient quelques-uns de nos prédécesseurs, mais par la persuasion et par la douceur. »

Dans sa sollicitude pour les mesures conciliatrices, Benoît recherchait l'amitié des princes italiens, et l'achetait même par des concessions importantes, contre l'opinion des membres du sacré collège. C'est ainsi qu'il consentit à la ratification du concordat conclu sous le pontificat de Benoît XIII avec Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, que Clément XII avait annulé comme contraire aux immunités ecclésiastiques, et qui concédait au gouvernement de ce prince le droit de ne point être gêné dans ses opérations fiscales par une puissance ecclésiastique étrangère, de soumettre les prêtres à la juridiction séculière, de nommer à tous les évêchés vacants, et de défendre la publication des décrets de la cour de Rome, sans une autorisation préalable du souverain. Sa Sainteté accorda également à don Carlos, le nouveau roi des Deux-Siciles, plusieurs privilèges qu'il demandait, entre autres l'abrogation de l'observance d'un grand nombre de fêtes qui gênaient le commerce; plus tard cette abrogation fut étendue à tous les états catholiques. Par reconnaissance, don Carlos, le fils de Philippe V d'Espagne, le chef de cette race des Bourbons de Naples, qui aujourd'hui règne encore pour le malheur des peuples, vint en personne rendre hommage de ses états à Benoît XIV, et baiser ses sandales.